

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE
ARBONNE-LA-FORÊT

DELIBERATION N° G / 135

DATE DE CONVOCATION

09 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE

09 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille seize le quinze mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Colette Gabet, maire d'Arbonne-la-Forêt,

Etaient présents : Colette GABET, Anthony VAUTIER, Annick BARAT, Patrice BRANCHU, Marie-Claude LEGENDRE, Nicolas GALLOT, Pascale TOITOT, Pascale CHEMIN, Jean-François PREVOT, Delphine BRUNET, Nathalie FOURNIER, Annie GAVET.

Absents : Gabriel ROY pouvoir à Pascale CHEMIN, Laurence AYRAULT, Sébastien JACQUELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nicolas GALLOT a été élu secrétaire de séance.

Vu la nouvelle organisation scolaire mise en place à compter du 5 septembre 2014 pour faire face à la réforme de l'Etat sur les nouveaux rythmes scolaires,

Vu la nécessité de réviser les tarifs pour la rentrée de septembre 2016,

Le Maire propose les tarifs suivants :

> le restaurant scolaire :

	Forfait 1 4 ou 5 jours/sem	Forfait 2 3 jours/semaine	Forfait 3 2 ou 1 jour(s)/sem	Forfait 4 occasionnel
1 ^{er} enfant de la famille	4.25 € par repas	4.30 € par repas	4.35 € par repas	4.45 € par repas
2 ^{ème} enfant de la famille	3.80 € par repas	3.95 € par repas	4.15 € par repas	4.45 € par repas
3 ^{ème} enfant de la famille	3.45 € par repas	3.60 € par repas	3.80 € par repas	4.45 € par repas
4 ^{ème} enfant de la famille	3.10 € par repas	3.40 € par repas	3.60 € par repas	4.45 € par repas

> la garderie scolaire :

	Garderie		Options	
	Matin	Soir	Aide aux leçons	Mercredi après-midi
1 ^{er} enfant de la famille	1.60 €	2.50 €	3.00 €	8.50 €
2 ^{ème} enfant de la famille et plus	1.40 €	2.00 €	3.00 €	8.50 €

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,
Le Conseil Municipal,

Décide : ...

Qu'à partir du 01 septembre 2016 les tarifs des prestations scolaires seront les suivants pour :

> le restaurant scolaire :

	Forfait 1 4 ou 5 jours/sem	Forfait 2 3 jours/semaine	Forfait 3 2 ou 1 jour(s)/sem	Forfait 4 occasionnel
1 ^{er} enfant de la famille	4.25 € par repas	4.30 € par repas	4.35 € par repas	4.45 € par repas
2 ^{ème} enfant de la famille	3.80 € par repas	3.95 € par repas	4.15 € par repas	4.45 € par repas
3 ^{ème} enfant de la famille	3.45 € par repas	3.60 € par repas	3.80 € par repas	4.45 € par repas
4 ^{ème} enfant de la famille	3.10 € par repas	3.40 € par repas	3.60 € par repas	4.45 € par repas

> la garderie scolaire :

	Garderie		Options	
	Matin	Soir	Aide aux leçons	Mercredi après-midi
1 ^{er} enfant de la famille	1.60 €	2.50 €	3.00 €	8.50 €
2 ^{ème} enfant de la famille et plus	1.40 €	2.00 €	3.00 €	8.50 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme le 16 mars 2016.

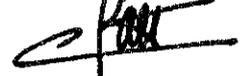
Pièces jointes en annexe :

Certifié exécutoire par :

- l'envoi en préfecture le :

- reçu en préfecture le :

Le maire



Colette Gabet

Le maire,



Colette Gabet



OBJET :

Nouveaux tarifs

publics municipaux

pour les prestations scolaires

Rentrée septembre 2016

COMMUNE

D'ARBONNE-LA-FORÊT
DELIBERATION N° G / 159

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE DE CONVOCATION
24 mai 2016

DATE D'AFFICHAGE
24 mai 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille seize, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Colette GABET, Maire d'Arbonne la Forêt,

Etaient présents : Colette GABET, Anthony VAUTIER, Annick BARAT, Marie-Claude LEGENDRE, Patrice BRANCHU, Pascale TOITOT, Gabriel ROY, Pascale CHEMIN, Jean-François PREVOT, Laurence AYRAULT, Annie GAVET.

Absents : Nicolas GALLOT pouvoir à Patrice BRANCHU, Nathalie FOURNIER pouvoir à Annick BARAT, Delphine BRUNET, Sébastien JACQUELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Anthony VAUTIER a été élu secrétaire de séance.

Vu la nouvelle organisation scolaire mise en place à compter du 2 septembre 2014 pour faire face à la réforme de l'Etat sur les nouveaux rythmes scolaires.

Le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs pour la rentrée 2016.

OBJET :

TARIFS AU

1^{er} SEPTEMBRE 2016

Nouvelles activités

Périscolaires

NAP

	Session	
	De Septembre à janvier 1 h / jour, 2 jours / semaine	De février à juillet 1 h / jour, 2 jours / semaine
Par enfant	30 €	30 €

Après en avoir délibéré, et à 12 voix pour et 1 abstention,
Le Conseil Municipal,

Décide :

Qu'à partir du 01 septembre 2016 les tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires seront les suivants :

	Session	
	De Septembre à janvier 1 h / jour, 2 jours / semaine	De février à juillet 1 h / jour, 2 jours / semaine
enfant de la famille	30 €	30 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme le 1^{er} juin 2016.

Le maire,

Colette GABET



Pièces jointes en annexe :

Certifié exécutoire par :

- l'envoi en préfecture le :
- reçu en préfecture le :

Le maire,

Colette GABET